

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES**

**ARTES Concessionnaire Renault**

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Dinars

**Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis**

**RC: Tunis B. 1102541996 – M.F. : 1214 SAM**

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.**

*Messieurs les actionnaires de la société ARTES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **Le Mercredi 22 JUIN 2011 à 10 Heures** à l'hôtel **VIEME (TUNIS GRAND HOTEL) AVENUE DE MONASTIR EL MENZAH 7 ARIANA**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- **Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2010 ;**
- **Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;**
- **Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;**
- **Affectation des résultats nets de l'exercice 2010 ;**
- **Quitus pour l'exercice 2010 aux administrateurs, et fixation des jetons de présence;**
- **Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2010 ;**
- **Approbation des états financiers consolidés ;**
- **Nomination d'un nouveau Co-commissaire aux comptes ;**
- **Renouvellement de mandat ou nomination de trois administrateurs ;**
- **Information relative à la déclaration des fonctions de direction occupées par le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.**
- **Pouvoirs pour formalités.**

*Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- Tunis*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES  
ARTES Concessionnaire Renault**

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Dinars  
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis  
RC : Tunis B. 1102541996 – M.F. : 1214 SAM

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.**

*Messieurs les actionnaires de la société ARTES sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **Le Mercredi 22 JUIN 2011 à 11 Heures 30** à **l'hôtel VIEME (TUNIS GRAND HOTEL) AVENUE DE MONASTIR EL MENZAH 7 ARIANA**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- Mise en conformité des statuts notamment avec les nouvelles dispositions du Code des Sociétés Commerciales. Loi N° 2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales ;
- Pouvoirs pour formalités.

*Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- Tunis*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROJET DE RESOLUTIONS (Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2011) à L'hôtel VIEME (TUNIS GRAND HOTEL) Avenue de Monastir El Menzah 7 à 10 heures.**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales. Approuve ces conventions dans leur intégralité.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Troisième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve le rapport d'activité du Groupe ARTES et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Quatrième Résolution :**

L'assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2010 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2010	= 27 501 605 TND.
- Résultats reportés	= 21 600 997 TND.
	-----
- Bénéfice distribuable	= 49 102 602 TND.
- Dividendes 0,860 TND par action soit	= 21 930 000 TND.
	-----
- Le solde à affecter aux résultats reportés	= 27 172 602 TND.

L'Assemblée Générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,860 TND par action, soit un montant total de 21 930 000 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du ..../.../2011.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Cinquième Résolution.**

L'assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2010.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Sixième Résolution.**

L'assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence aux administrateurs à raison de                    par an et par administrateur.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Septième Résolution.**

L'assemblée Générale Ordinaire décide de nommer un nouveau Co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'année 2011. Le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Huitième Résolution.**

L'assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat ou la nomination de trois administrateurs.

Et ce pour une période de trois ans soit pour les exercices 2011, 2012 et 2013. Les mandats respectifs des trois administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Neuvième Résolution.**

Le conseil d'administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire, en conformité avec l'article 209 du code des sociétés commerciales de la déclaration du Président Directeur Général de sa nomination en tant que Président Directeur Général de la société Générale Industrielle de Filtration (GIF FILTER)

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Dixième Résolution.**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Assemblée Générale Extraordinaire de la société ARTES pour le  
Mercredi 22 Juin 2011 à L'hôtel VIEME (TUNIS GRAND HOTEL) Avenue  
de Monastir El Menzah 7 à 11 heures 30.**

**PROJET DE RESOLUTIONS (Assemblée Générale Extraordinaire du  
Mercredi 22 Juin 2011) à L'hôtel VIEME (TUNIS GRAND HOTEL) Avenue  
de Monastir El Menzah 7 ARIANA à 11 heures 30.**

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales notamment la loi N° 2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**Deuxième résolution :**

L'assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**